

La participation aux activités de l'atelier est considérée comme une acceptation des présentes conditions.

Par souci de simplification, les clients de l'atelier (privés, institutions, écoles, associations, entreprises, etc.) sont désignés ci-après sous le terme générique de « participant ».

1. INSCRIPTIONS - GÉNÉRALITÉS

Les inscriptions aux diverses activités sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée. Elles sont validées par le paiement du cours / de la carte d'heures renouvelée, **au minimum 15 jours avant le début de l'activité**. En cas de non paiement dans ce délai, la participation est refusée et la place pourra être attribuée à un autre participant. Le montant lié aux frais d'annulation (cf point 5. ci-après) reste dû.

Aucune participation n'est acceptée sans une inscription respectant les conditions liées au cours choisi et validée par l'atelier.

Pour toute nouvelle inscription aux *Ateliers à la carte*, il est demandé de participer à une introduction d'environ 30 minutes présentant l'atelier et son organisation, les types de matériaux utilisés, le fonctionnement des machines, les consignes de sécurité et de récupération des matériaux. **Cette introduction est obligatoire et fait partie intégrante des cours.**

De nouvelles inscriptions ou des renouvellements d'inscription peuvent être refusés sans justification par l'atelier s'ils sont jugés susceptibles de poser un problème en termes de participation, déroulement des cours, respect des personnes, paiement des montants dûs, sécurité, respect des conditions générales, ou pour tout autre motif.

2. TARIFS ET PAIEMENTS

Les tarifs, modalités de paiement, conditions des cours et des autres services sont annoncés explicitement dans différents documents de l'atelier (site web, bulletin d'inscription, conditions générales, courriers). **Il est de la responsabilité du participant d'en tenir compte et de se renseigner en cas de doute. L'inscription / la participation à une activité de l'atelier implique l'acceptation sans réserve de ces modalités, tarifs et conditions.** Aucune contestation a posteriori ne sera acceptée à ce sujet.

Production particulière : un supplément peut être facturé au cas par cas pour l'utilisation de matières, de techniques, ou de cuissons particulières suscitant des frais additionnels directs ou indirects (heures de travail supplémentaires). Ce supplément est calculé et annoncé à l'avance si le participant demande l'accord du formateur pour son projet avant sa mise en oeuvre.

Les services et matières facturés sous la forme d'un prix par kg de pièces cuites sont à payer directement à l'atelier au retrait des pièces, mais au minimum 30 jours après la cuisson. Ils restent dus même si le participant ne vient pas chercher ses travaux. Les pièces cuites que le participant ne souhaite pas conserver sont incluses dans ce montant. En cas de production importante, de situation particulière ou de doute sur le respect des délais de paiement, un acompte est demandé avant cuisson finale.

Les émaux sont payables avant commande sauf en cas d'arrangement particulier avec l'atelier.

Les factures doivent avoir été acquittées au plus tard à la date d'échéance. Si ce n'est pas le

cas et qu'aucune opposition justifiant l'erreur de facturation n'a été présentée par écrit avant cette date, la facture est réputée acceptée et le participant est considéré comme étant en retard de paiement.

Des frais administratifs de 10.- par rappel s'ajoutent au montant dû en cas de non paiement dans le délai imparti après un 1er rappel.

En cas de procédure de mise en recouvrement par l'atelier ou par un tiers, le participant est en outre redevable de l'entier des dépenses engagées pour les frais de recouvrement.

Un retard de paiement peut entraîner l'annulation sans dédommagement d'une demande de participation ou la suspension temporaire des inscriptions aux activités de l'atelier jusqu'à la réception des montants dus. Un délai supplémentaire peut être nécessaire pour la réactivation du compte du participant.

Dans les cas suivants :

- facture impayée après un 2e rappel
- retards de paiement répétés
- contestation injustifiée des factures
- refus implicite ou explicite de payer tout ou partie des montants dûs, ou de le faire dans le délai de paiement indiqué.

les participations futures aux activités de l'atelier seront automatiquement refusées sans dédommagement. Les montants concernés restent entièrement dûs. L'atelier reste en outre propriétaire des matières achetées à l'atelier et des travaux des participants jusqu'à la réception de l'entier des montants dus, y compris frais administratifs et / ou de recouvrement, mais au maximum pour un délai de 3 mois après lequel les pièces seront évacuées.

Ateliers à carte : le délai de paiement est déterminé par la date d'établissement de la carte (facture). Le participant qui choisit d'acheter une carte ou qui accepte/demande son renouvellement s'engage à payer la facture dans les délais, **même s'il ne participe pas à des Ateliers dans l'immédiat.**

3. MATIÈRES ET CUISSONS CÉRAMIQUES

Les cuissons sont faites en atmosphère oxydante, en four de 300 litres.

Pour des raisons techniques et d'économie d'énergie, les cuissons ne sont programmées que pour un four plein. Le délai pour la cuisson des pièces est susceptible de varier fortement en fonction du temps de séchage, de la température de cuisson spécifique, mais aussi de la fréquentation des cours et du type de pièces réalisées. **Aucune garantie n'est donnée concernant les délais de cuisson.** A titre informatif : **3 semaines par cuisson est un délai minimum.** La majorité des pièces nécessitent 2 cuissons.

Les pièces ne répondant pas aux exigences de base pour une cuisson correcte et sans risque ne seront pas cuites et devront être modifiées en conséquence pour une prochaine cuisson si cela est possible, ou seront évacuées.

L'atelier n'effectue pas de cuisson de pièces réalisées ou finalisées en dehors des cours, p.ex. à domicile, et n'autorise pas l'utilisation de matériaux de provenance extérieure à l'atelier, à l'exception des émaux et produits de décor recommandés par l'atelier. L'utilisation de tout autre produit doit avoir été préalablement autorisé par le formateur, il en va de la sécurité des personnes et du matériel.

Pour des questions de place, les pièces, finies ou non, qui n'auront pas été récupérées à l'atelier après 3 mois seront évacuées.

4. ABSENCES - GÉNÉRALITÉS

Pour le bon déroulement des cours, le participant informe le plus tôt possible le responsable du cours de son absence en cas de maladie ou d'absence pour d'autres motifs.

5. INSCRIPTIONS ET MODALITÉS DE REMBOURSEMENT / REMPLACEMENT DES COURS

Dans tous les cas figurant ci-dessous, en cas d'absence non excusée d'un participant à un cours ou autre événement, le cours/autre événement ne sera pas remplacé et la totalité de son prix reste due.

a. Ateliers à la carte

La participation aux Ateliers à la carte se fait uniquement sur inscription et n'est ouverte qu'aux personnes enregistrées à l'atelier. Il n'est pas possible de venir avec des invités.

Les dates des ateliers sont choisies librement parmi celles proposées, mais **sur inscription, au minimum 3 jours à l'avance.** Les inscriptions se font via le calendrier en ligne de l'atelier.

Les Ateliers à la carte proposent des dates et horaires possibles et non des jours de cours fixes. **Les ateliers n'ont donc pas nécessairement lieu chaque semaine ni obligatoirement au même horaire / le même jour.** Le calendrier en ligne fait foi.

Le nombre de places est limité à 6. Les inscriptions sont prises en compte dans l'ordre d'inscription, pour autant que les participants inscrits aient une inscription à jour et pas de facture impayée.

Pour des questions d'organisation, les absences à un atelier inscrit doivent être annoncées.

Le cours n'est pas comptabilisé si l'absence est annoncée **au minimum 24h avant le début du cours.** Passé ce délai ou en cas d'absence non annoncée, quel qu'en soit le motif, un cours de 2h30 est automatiquement comptabilisé.

En cas d'annulation du cours ou d'absence du formateur, les participants pourront s'inscrire à une autre date.

La durée de validité des cartes d'heures d'*Ateliers à la carte* est indiquée dans les documents de cours (site web, descriptifs, etc.). Les heures non utilisées dans ces délais ne sont pas remboursées.

Cours à l'unité

Les cours à l'unité ne sont pas remboursés. En cas d'absence annoncée **au minimum 24h** à l'avance, le cours pourra être reporté à une autre date. Passé ce délai ou en cas d'absence non annoncée, le prix du cours reste dû.

Annulation d'une carte de cours, désistement

En cas de désistement **avant** le début d'une carte de cours, un montant de 80.- sera facturé/conservé pour les frais organisationnels et administratifs. Si une somme plus importante a déjà été payée, la différence sera remboursée.

Les désistements survenant après le début d'une carte de cours ne donnent pas droit à un

remboursement. En revanche la carte peut être transmise à une autre personne.

b. Cours enfants du mercredi

En cas d'absence d'un participant annoncée au minimum 24h à l'avance, le cours ne sera pas décompté. Passé ce délai ou en cas d'absence non annoncée, un cours est déduit du nombre de cours inscrits.

Annulation d'une carte de cours, désistement

En cas de désistement **avant** le début d'une carte de cours, un montant de 80.- sera facturé/conservé pour les frais organisationnels et administratifs. Si une somme plus importante a déjà été payée, la différence sera remboursée.

Les désistements survenant après le début d'une carte de cours donnent droit à un remboursement partiel. Un moment minimum correspondant à 8 cours sera conservé / facturé.

c. Cours sur demande, cours individuels

Les cours sur demande / individuels ne sont pas remboursés. En cas d'absence annoncée **au moins 48h à l'avance**, le cours sera reporté à une autre date. Passé ce délai ou en cas d'absence non annoncée, la totalité du prix du cours reste due.

d. Stages, animations, groupes, cours-techniques

En cas de **désistement dans les 15 jours** précédant le début du cours ou de l'événement, un montant de 80.- pour les frais organisationnels et administratifs sera perçu. Si le cours a déjà été payé, la différence sera remboursée.

En cas de désistement moins de 48h à l'avance, la totalité du prix du cours/de l'événement reste due.

En cas d'annulation du cours par l'atelier, les stages, animations et événements particuliers seront remplacés ou remboursés.

Activités sur demande (groupes, animation, etc.)

Les demandes doivent parvenir à l'atelier suffisamment à l'avance pour trouver une date libre et permettre l'organisation de l'activité, soit *au minimum* 3 semaines à l'avance pour un projet ne nécessitant pas de matières ou d'aménagements particuliers.

Pour le bon déroulement de l'activité, la personne qui prend contact avec l'atelier est tenue d'informer de manière claire les participants ou invités quant à la durée, au contenu et aux conditions de l'activité. Un programme établi comme une activité guidée ou commune ne pourra pas être transformé en plusieurs projets individuels sur le moment p.ex.

Aucune garantie n'est donnée concernant toute demande tardive de modification de l'offre proposée (p.ex. matières, cuissons, durée, nombre de participants, etc.), y compris au moment de l'activité. Si la modification est possible, elle implique l'acceptation par les participants des éventuels frais supplémentaires engendrés. Ceux-ci ne pourront être calculés à l'avance que si la demande parvient à l'atelier au minimum deux semaines avant l'activité. Ils pourront faire l'objet d'une facture complémentaire si le reste de l'activité a déjà été facturée.

6. PERSONNES, LOCAUX, MATÉRIEL ET MATÉRIEAUX

Les participants s'engagent à respecter les consignes d'utilisation du matériel et les consignes de sécurité.

Pour le bon fonctionnement des cours, pour la durée de vie du matériel, pour des raisons impératives de sécurité, ainsi que par égard pour les autres utilisateurs de l'atelier, **il est demandé aux participants (enfants également) de nettoyer et sécher outils, machines et places de travail utilisés, et de s'assurer du rangement et de l'emballage correct de leurs travaux.**

Une attitude respectueuse est attendue à l'égard des autres utilisateurs de l'atelier et de leur travail. Cela inclut une utilisation soignée des locaux, machines, outils et matières mis à disposition, et le respect d'impératifs d'ordre écologique. L'atelier recycle un maximum des matières utilisées. Les déchets et résidus de matières non récupérables sont consciencieusement triés et évacués selon les normes en vigueur.

7. ACCIDENTS, ASSURANCES, TRAJETS

Durant le cours, **les participants sont couverts par leurs propres assurances. Il est notamment de la responsabilité des participants d'être assurés contre les accidents et d'être couverts par une assurance RC contre les éventuels dommages causés p.ex. aux locaux, à du matériel ou à des tiers, y.c. les dégâts causés par un mauvais usage des locaux, du matériel ou des matières, qui seront à leur charge.**

En cas d'accident ou d'urgence de santé, le formateur se réserve en tout temps le droit de contacter le 144 si cela lui semble nécessaire.

L'organisation des transports et déplacements depuis et jusqu'à l'atelier est à la charge et à la responsabilité des participants ou de leur responsable légal.

Les parents qui n'accompagnent pas leur enfant indiqueront au formateur qui est autorisé à venir le chercher, ou si l'enfant est autorisé à rentrer par ses propres moyens.

Pour des raisons de sécurité, l'atelier se réserve le droit de contacter les parents en cas d'absence non signalée d'un enfant en début de cours s'il participe de manière régulière et vient habituellement par ses propres moyens. Si l'absence de l'enfant n'a pas été signalée et que les parents sont injoignables, la police pourra être alertée.

8. CONSIGNES DE SECURITÉ

Les participants sont tenus de lire et de respecter les consignes affichées à l'atelier, notamment en matière de sécurité, et de respecter les indications données oralement (sécurité, récupération / évacuation des matériaux, etc.) L'atelier se réserve le droit d'exclure, sans remboursement des cours payés ou dus, toute personne qui ne s'y conformerait pas ou dont le comportement serait jugé inapproprié par le formateur.

Les parents rendront leurs enfants attentifs au fait que l'atelier et ses alentours ne sont pas une place de jeu et que le matériel et les outils de l'atelier ne sont pas des jouets.

Tenue vestimentaire

Les participants sont priés de prévoir des habits et chaussures adaptés à une activité d'atelier et qui puissent être salis. Certaines matières laissent des taches qui ne partent pas au lavage.

Les participants des *Ateliers à la carte* apportent leur tablier personnel à l'atelier. Pour tous les autres cours, des tabliers sont à disposition sur place.

Il est fortement déconseillé de porter les ongles longs, particulièrement pour le travail au tour (dangereux).

9. PHOTOS

Les participants peuvent être pris en photo dans le cadre des cours et des diverses animations. Ces photos sont anonymes et exclusivement destinées à illustrer et faire connaître les activités de l'atelier. A ce titre, elles pourront être utilisées sur le site internet de l'atelier et les réseaux sociaux (pages professionnelles de l'atelier), ou dans d'autres documents de présentation numériques et/ou papier. (Ceci vaut également pour les travaux de photographie provenant des ateliers d'arts visuels.) L'atelier s'engage à ne diffuser que des photos respectueuses des personnes représentées.

En s'inscrivant à un cours ou à un autre événement, le participant (resp. son représentant légal) accepte la présente clause. **Les participants s'opposant à figurer de manière reconnaissable sur des photos sont invités à le communiquer au formateur avant le début du cours.**